



QUESTION SUR TITRE DE SEJOUR

Par **soniaritej**, le **26/08/2019** à **17:21**

Bonjour ,rn rnJe suis née en france en 1982 j'y étais scolarisée jusqu'à l'age de 8 ans et par la suite mes parents ayant leurs cartes de séjour on pris la décision de s'installer en tunisie ou j'y ai vécu jusqu'à mes 15 ansrn rnje suis repartie en france ou j'ai passé le premier trimestre de mon année scolaire en seconde et depuis mes 16 ans je vis en tunisie j'ai pu obtenir des visas je suis repartie en france pour des vacances et je cherche une solution pour obtenir une carte de séjour ou une nationalité française est ce l'année ou j'ai été scolarisée en seconde peut me permettre à avoir un titre de séjour

Par **amajuris**, le **27/08/2019** à **20:59**

bonjour,rn rnle simple fait d' être né en france et d'en être partie à 8 ans et d'avoir passé un trimestre en seconde en france, ne vous permet pas de prétendre à la nationalité française, ou d'obtenir un titre de séjour alors que vous avez 37 ans et que cela fait 21 ans que vous avez quitté la france.rn rn salutations